

Arrêté n° AV-122-0636

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2021/560 portant délégation de signature,  
Vu la demande de la société Lorban en date du **24 juin 2022 afin d'exécuter des travaux de réparations de bordures et réfection de couche de roulement pour le compte de Département du Nord sur le réseau routier départemental.**  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Au cours de la période comprise entre le 18 juillet 2022 et le 22 juillet 2022, la circulation des véhicules sera interrompue sur la route départementale 33 entre les PR 11 + 75 et 12 + 423<sup>1</sup> sur le territoire des communes de LOCQUIGNOL, BERLAIMONT. Toutefois l'accès aux riverains sera autorisé.

**ARTICLE 2 :** Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0 et panonceau 'sauf riverains', la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens BERLAIMONT vers LOCQUIGNOL :

Route départementale 33 sur la commune de : BERLAIMONT

Route départementale 951 sur les communes de : LOCQUIGNOL, BERLAIMONT

Route départementale 932 sur les communes de : JOLIMETZ, LOCQUIGNOL, VILLEREAU

Route départementale 33 sur la commune de : LOCQUIGNOL.

Pour les usagers utilisant le sens LOCQUIGNOL vers BERLAIMONT :

Route départementale 33 sur la commune de : LOCQUIGNOL

Route départementale 932 sur les communes de : JOLIMETZ, LOCQUIGNOL, VILLEREAU

Route départementale 951 sur les communes de : LOCQUIGNOL, BERLAIMONT

Route départementale 33 sur la commune de : BERLAIMONT.

**ARTICLE 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.


**ARTICLE 5 :** Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant les heures des travaux de jour entre 07h00 et 18h00. La signalisation sera maintenue en dehors des heures des travaux.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

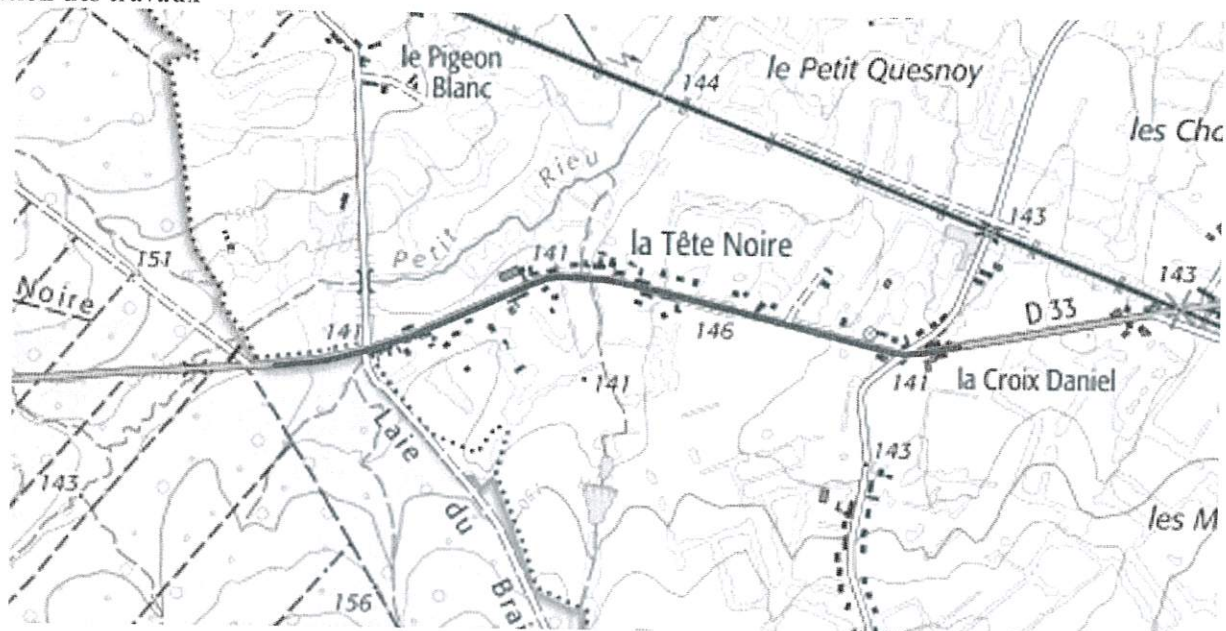
**ARTICLE 7 :** M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de AVESNES,  
MM. Les Maires des communes de LOCQUIGNOL, BERLAIMONT,  
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER D'AVESNES-SUR-HELPE,  
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE L'AVESNOIS,  
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,  
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,  
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,  
M. le Directeur des Transports Départementaux,  
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,  
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 30 juin 2022  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,  
Le Responsable de service Entretien et Exploitation de  
la Route

  
Monsieur Christophe DELBEQUE

Situation des travaux



Déviat(i)on(s)

Déviat(i)on pour les usagers utilisant le sens BERLAIMONT vers LOCQUIGNOL:



